

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2009)
Heft: 241-242

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Dans les cantons



APPENZELL

- Le Grand Conseil d'Appenzell Rhodes-Intérieures a décidé de renforcer l'ordonnance cantonale sur l'intégration des étrangers. Les parents devront s'impliquer plus intensément dans le développement scolaire de leurs enfants. La maîtrise de l'allemand est essentielle. L'ordonnance oblige aussi à connaître les coutumes occidentales chrétiennes. Un deuxième débat sera nécessaire. Le Grand Conseil n'a en effet pas résolu le problème du financement.

- La course d'école du Conseil fédéral s'est terminée à Trogen (AR). Les membres du gouvernement ont visité le village d'enfants de Pestalozzi, puis ont été accueillis par la population sur la place de la Landsgemeinde. Lors de leur bain de foule, les ministres ont distribué de nombreux autographes tout en posant pour des photos souvenirs. Auparavant, les conseillers fédéraux s'étaient adonnés aux joies de la luge d'été sur la piste du Kronberg à Jakobsbad (AI). Ils avaient aussi visité deux entreprises et deux musées à Herisau – ville de domicile de Hans-Rudolf Merz –, Heiden (AR) et Stein (AR).



ARGOVIE

- Le premier hôtel « zéro étoile » a ouvert ses portes dans un abri antiatomique à Teufen (AG). Les jumeaux et artistes Frank et Patrick Riklin sont à l'origine de ce projet, qui a attiré l'attention des médias du monde entier. La nuitée coûte 30 francs en catégorie « Luxury » et 25 francs en « First Class ». Pour ce prix, le client a le droit de se faire tirer le portrait en pyjama. Un millier de personnes du monde entier se sont déjà annoncées pour passer une nuit dans le bunker.



BÂLE-CAMPAGNE

- L'interdiction de fumer dans les établissements publics entrera en vigueur le

1^{er} janvier 2011 à Bâle-Campagne. Les restaurateurs disposeront ainsi du temps nécessaire pour aménager des fumeurs.



BÂLE-VILLE

- Les Bâlois de l'étranger pourraient bien voter pour la première fois par Internet lors du scrutin fédéral du 29 novembre. Les cantons de Bâle-Ville et Genève ont signé un contrat en ce sens, avec la bénédiction de la Confédération. Genève développe depuis plusieurs années un système de vote électronique. Après diverses séries de tests – la prochaine devant inclure les Suisses de l'étranger à l'automne – Bâle-Ville devrait généraliser l'e-voting dès 2010.



BERNE

- L'UDC du canton de Berne s'est fixé comme objectif de reconquérir son deuxième siège au gouvernement lors des élections en mars 2010. Le retour à une majorité de droite au Conseil exécutif n'est ainsi plus son objectif prioritaire, contrairement à 2006.

- À la veille de l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les restaurants du canton, les autorités de la ville de Berne ont distribué des cendriers dans les rues. Elles redoutent qu'avec la nouvelle législation les fumeurs ne jettent leurs mégots dans la rue.

- Le canton de Berne doit se serrer la ceinture. En raison de la crise économique, le gouvernement s'attend pour cette année à des rentrées fiscales inférieures à ce que prévoyait le budget. Pour y remédier, il a adopté des mesures d'urgence qui permettront d'économiser 70 millions. Cette année, la baisse des recettes fiscales devrait atteindre 130 millions de francs.



FRIBOURG

- Le canton de Fribourg disposera d'une loi sur la vidéosurveillance. La Direction de la sécurité et de la justice a mis en

consultation un avant-projet de loi. Les partis et les organisations ont jusqu'au 30 septembre pour se prononcer.

- Le château de Gruyères a été le théâtre de la première émission en direct de « La Télé », la nouvelle chaîne de télévision valdo-fribourgeoise. La Télé disposera d'un budget annuel de 7 millions de francs et comptera une trentaine de collaborateurs. Dès le mois de septembre, la chaîne diffusera « Les Bouffons de la Confédération », sur le modèle des Guignols de l'information de la chaîne française Canal Plus.



GENÈVE

- Les membres de la commission des finances du Grand Conseil ont refusé d'entrer en matière sur le budget 2009 de l'Assemblée constituante genevoise. Ils ont trouvé extravagantes les exigences budgétaires de l'Assemblée.

- À une large majorité, les députés genevois ont décidé d'opposer un contre-projet à l'initiative « Accueil continu des élèves ». Ce texte, qui a recueilli 12 000 signatures, demande l'inscription dans la Constitution d'un encadrement scolaire de 7 h 30 à 18 h. L'initiative soutenue par les Radicaux préconise un accueil continu facultatif des enfants du lundi au vendredi durant la scolarité obligatoire. L'encadrement est pris en charge par l'État et les communes, en collaboration avec les associations parascolaires.

- Le Grand Conseil genevois a octroyé une rallonge de 113 millions de francs pour la construction de la ligne ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). Ce crédit complémentaire est déjà attaqué par référendum par une association opposée au tracé.



GLARIS

- Originaire du canton de Glaris, un charpentier de 22 ans est devenu le 16^e « Mister Suisse » de l'histoire. André Reithebuch mesure 1,92 m pour 87 kg. Il a un signe distinctif : un scorpion, son signe astrologique, est tatoué sur son omoplate.

Dans les cantons



GRISONS

- ▶ Deutsche Bank doit payer la taxe communale de soutien au développement économique pour sa représentation à Saint-Moritz. L'institut bancaire a été débouté par le tribunal administratif des Grisons.
- La police des Grisons va utiliser des hélicoptères pour lutter contre les braconniers qui opèrent dans le Parc national suisse. Les agents utiliseront aussi des appareils à vision nocturne pour les traquer. Les cas de braconnage se sont multipliés ces derniers temps dans le Parc national.



JURA

- Le parlement jurassien a rejeté par 36 voix contre 16 une motion de l'UDC qui proposait d'incorporer les polices municipales de Delémont et de Porrentruy au sein du corps de la police cantonale. On en reste donc à la formule actuelle, qui donne pleinement satisfaction, d'autant que les municipalités concernées étaient opposées à la police unique.
- Le parlement jurassien a accepté sans opposition les comptes 2008 qui débouchent sur un bénéfice de 2,6 millions de francs. Cet excédent tient compte d'une réserve de 4 millions de francs pour atténuer les effets de la crise. Pour les députés, cette embellie des finances cantonales ne va pas se prolonger. Les effets de la crise se répercuteront sur les prochains comptes et budgets. Comme les autres cantons, le Jura devra faire face à une chute des recettes fiscales.
- C'est à l'unanimité que le parlement jurassien soutient le plan de relance du gouvernement. Les six arrêtés en faveur de l'emploi et des entreprises vont permettre à l'État d'engager 30 millions de francs dans l'économie jurassienne. Grâce à l'effet multiplicateur des mesures, le gouvernement estime à plus de 100 millions le montant total injecté dans l'économie régionale pendant trois ans.



LUCERNE

- Le Grand Conseil a adopté une nouvelle « déduction générale pour la garde des enfants », proposée par le PDC. Si la nouvelle loi fiscale est adoptée par le peuple, tous les parents pourront ainsi soustraire 2 000 francs par enfant de leur déclaration fiscale dès 2011. Les Lucernois qui paient des tiers pour surveiller leurs enfants pourront continuer à déduire en plus jusqu'à 6 700 francs, comme aujourd'hui.



NEUCHÂTEL

- Le socialiste Olivier Arni a succédé à Valérie Garbani au Conseil communal (exécutif) de la ville de Neuchâtel. Il reprend le dicastère de l'environnement, des transports et du développement durable.
- Les citoyens des communes de Val-de-Travers et de Peseux se rendront aux urnes le 27 septembre, après l'aboutissement de deux référendums. Les citoyens de Val-de-Travers devront dire s'ils acceptent de s'appeler Valtraversins et Valtraversines. À Peseux, les habitants de la commune se prononceront sur un crédit de 981 000 francs pour la rénovation de la chaussée et la réfection des services publics sur le secteur est-ouest de la rue du Château.
- Le canton de Neuchâtel met en avant ses sites lacustres pour entrer au patrimoine mondial de l'Unesco. Huit sites situés sur les communes de Saint-Aubin-Sauges, Gorgier, Bevaix, Cortaillod, Colombier, Auvemier et La Tène ont été retenus pour l'instant. Cette nouvelle candidature transnationale pilotée par la Suisse concerne les sites lacustres préhistoriques palafittes autour des Alpes. En Suisse, seize cantons dont celui de Neuchâtel participent à ce projet.



NIDWALD

- La police a pincé à Hergiswil un chauffeur de car qui roulait sans permis depuis 1974. Âgé de 58 ans, il a derrière lui deux millions de kilomètres dans toute l'Europe.

Le quinquagénaire n'a jamais passé le permis D requis pour le transport professionnel de personnes, et son permis B pour les voitures lui a été retiré en 1979.



OBWALD

- Le référendum des Verts contre les zones d'habitation réservées aux riches a abouti à Obwald, a indiqué la Chancellerie cantonale obwaldienne. Les Verts s'opposent à la révision de la loi sur les constructions adoptée par le parlement le 30 avril dernier. Celle-ci permet notamment au canton de définir des zones d'habitations de haute qualité qui seraient réservées aux riches propriétaires attirés par la fiscalité favorable du canton. La décision avait provoqué un tollé.



SAINT-GALL

- Un requérant d'asile qui souffre de problèmes psychiques a attaqué un poste de police à Bazenheid. Il a endommagé la porte d'entrée avec une barre de fer puis tenté d'agresser des agents en proférant des menaces de mort.
- En présence de Pascal Couchepin, les autorités saint-galloises ont reçu une copie du grand globe terrestre et céleste qui leur avait été dérobé en 1712 par les troupes zurichoises. Cette réplique, qui a nécessité un an et demi de travaux et coûté 860 000 francs (entièrement pris en charge par le canton de Zurich), met fin à une dispute de près de 300 ans. Quant à l'original, il reste au Musée national suisse à Zurich où il se trouve depuis 1897.



SCHAFFHOUSE

- Un détenu de 21 ans a réussi à s'échapper d'une prison à Schaffhouse. Selon la police, il a percé un trou dans un mur de 60 centimètres d'épaisseur. Le jeune homme, incarcéré en détention préventive depuis le 12 mai, a réussi à percer un trou de 25 centimètres sur 36 en l'espace de cinq jours, vraisemblablement avec un objet dur qu'il a trouvé

dans le mobilier de la cellule. Il a pris soin de cacher les briques les plus grosses dans la cellule. L'homme n'est pas dangereux, a précisé la police.



SCHWYZ

- Ours et loups se côtoient désormais dans le zoo de Goldau. Le nouvel espace de 4 hectares dévolu aux deux espèces a été inauguré après deux ans de travaux. Ses dix occupants s'y sentent apparemment à l'aise, même s'ils doivent encore s'habituer à cohabiter.



SOLEURE

- Lors d'un contrôle sur l'autoroute A1 près d'Oensingen, la police cantonale soleuroise a découvert un chauffeur livreur qui conduisait depuis 22 ans sans permis. En 1987, l'homme avait été titulaire d'un permis d'élève conducteur durant une courte période mais il lui avait été retiré. Lors du contrôle, il est également apparu que son chargement était supérieur d'un quart au poids maximum autorisé. Le chauffeur, qui réside à Berne, a été dénoncé à l'autorité judiciaire.



TESSIN

- Les musulmans de Lugano devront prendre leur mal en patience avant de se trouver un nouveau lieu de prière. La communauté doit obtenir un permis de construire pour aménager un centre à la Via Monte Boglia, non loin du siège de la Lega. Tout changement d'affectation du bâtiment doit être mis à l'enquête, a indiqué le secrétaire communal de Lugano, Mauro Delorenzi, dans un entretien au quotidien La Regione Ticino.
- L'air est meilleur que jamais au Tessin : depuis vingt ans, sa qualité n'a pas été aussi élevée et cela grâce au programme d'assainissement de l'environnement. Les taux d'ozone et de poussières fines restent cependant trop élevés. Plus de la moitié des valeurs d'ozone proviennent de la Lombardie voisine.



THURGOVIE

- Le parlement thurgovien ne veut pas abolir les forfaits fiscaux pour les riches étrangers. Il a refusé une initiative parlementaire des Verts qui l'exigeait.



URI

- Uri accélère la signature d'un accord intercantonal de péréquation financière inédit en Suisse. Son parlement a accepté d'adhérer à ce concordat concernant le financement des institutions zurichoises et lucernoises. Le canton déboursera chaque année 280 000 francs pour les adresses assurées d'un rayonnement supracantonal, tels l'Opéra de Zurich ou le KKL de Lucerne, dont profitent les habitants des régions voisines. Le dernier contretemps possible est celui du référendum.



VALAIS

- La réalisation de mesures urgentes de sécurité sur le Rhône n'est pas contestée par le Grand Conseil valaisan. Le projet global de troisième correction du Rhône a en revanche été mis en attente par le gouvernement pour étouffer la polémique.
- Une route d'évitement provisoire construite au nord de Viège sera ouverte dès septembre. Elle permettra de délester la ville haut-valaisanne d'une partie de son trafic jusqu'à l'achèvement de l'autoroute. Coût de l'ouvrage : 6 millions de francs.
- L'idée d'inscrire dans la loi un salaire minimum suscite de l'intérêt. Après Genève et Vaud, une initiative dans ce sens a recueilli le nombre de signatures nécessaires en Valais. Au niveau national, le syndicat Unia pourrait en lancer une en novembre.



VAUD

- Les Vaudois devraient voter sur l'initiative socialiste pour un rabais d'impôt en

matière de primes maladie. Après deux mois, plus de 15 000 signatures ont déjà été récoltées. L'initiative entend plafonner l'impact des primes d'assurance maladie sur le budget des ménages.

- Les travaux d'utilité publique en partenariat avec des requérants d'asile sont un succès à Payerne, assure l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). Ils permettent à ces personnes de sortir de l'isolement et de prendre pied dans le monde du travail. Le programme a démarré en juillet 2008, rappelle l'EVAM.
- Le Conseil fédéral a autorisé la Fédération internationale de gymnastique à agrandir son siège à Lausanne. Celle-ci pourra acquérir deux parcelles sans une autorisation spéciale comme le prévoit normalement la Lex Koller.



ZOUG

- La classe moyenne zougoise paiera nettement moins d'impôts dès 2010. Les familles dont le revenu imposable se situe entre 40 000 et 140 000 francs économiseront par exemple jusqu'à 28 % d'impôts.



ZURICH

- Le projet de mosquée à Volketswil, la plus grande du canton de Zurich, ne plaît pas à tout le monde. Un recours a été déposé contre l'autorisation de construire délivrée en avril à la fondation du centre islamique de la localité zurichoise.
- Le directeur des CFF et les autorités zurichoises ont fêté le lancement d'un nouveau grand chantier : d'ici à 2019, un quartier de 80 000 m² verra le jour le long de la gare principale. Il comprendra la nouvelle Haute école pédagogique de Zurich, 6 000 places de travail, 400 appartements, des commerces et des restaurants, ainsi que des offres de loisirs.
- Les autorités de la ville de Zurich intensifient leur lutte contre la violence chez les jeunes. Dès l'an prochain, un ado ivre et présentant un danger sera placé en cellule de dégrisement sous contrôle médical.

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET